



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cinéma

Question écrite n° 55798

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la récente décision qu'elle a prise, sans aucune forme de concertation ni même d'information des élus locaux, d'autoriser le déménagement, à La Plaine-Saint-Denis, de l'école nationale Louis-Lumière. Cette école, implantée à Noisy-le-Grand depuis 1989, est un des équipements structurants de la ville. Elle participe au dynamisme de la commune et, plus largement, à celui de l'est francilien. Sa présence dans le sud du département de la Seine-Saint-Denis garantit, en outre, une répartition équilibrée des structures spécialisées dans le cinéma, la Plaine-Saint-Denis accueillant pour sa part de nombreux studios d'enregistrement. Cette décision est d'autant plus étonnante qu'elle apparaît en totale contradiction avec les orientations fixées, le 29 avril 2009, par le Président de la République lors de son discours sur le grand Paris, discours dans lequel il préconisait le développement, dans l'est parisien, d'un pôle « Images et médias » autour de l'Institut national de l'audiovisuel, installé à Bry-sur-Marne, de l'école des Gobelins à Noisy-le-Grand et des universités de Marne-la-Vallée et de Créteil. Au regard de ces éléments, il la prie de bien vouloir lui indiquer les raisons qui l'ont conduite à prendre cette décision et quelles mesures elle entend prendre, dans les prochains mois, pour compenser les conséquences négatives qu'aura, sur la ville de Noisy-le-Grand, cette regrettable décision.

Texte de la réponse

L'école Louis-Lumière est très attachée à pouvoir se rapprocher de la Cité du cinéma, initiée par Luc Besson, et qui permettra le développement d'un pôle culturel et industriel dans cette partie de la Seine-Saint-Denis. Cela représente une opportunité unique pour les élèves de l'Ecole d'être au contact des plus grands professionnels et de préparer ainsi leur insertion dans le monde du cinéma. Par ailleurs il convient de souligner que les locaux de l'école Louis-Lumière à Noisy-le-Grand nécessitent une rénovation importante suite à un défaut de construction rendant ainsi impératif le déménagement. Il va néanmoins de soi que toutes les possibilités seront étudiées pour que le site de Noisy-le-Grand soit réutilisé à des fins d'enseignement ou de recherche afin de permettre le développement universitaire de l'Est parisien. Des moyens permettant de réaliser plus de SUM d'investissement sur le Campus Paris-Est seront attribué, concernant notamment la réalisation à Champs-sur-Marne d'un grand campus dédié à « la ville, l'environnement et leurs ingénieries ». Cet investissement vient en plus de l'engagement de l'État à Marne-la-Vallée, qui se porte à plus de 30 MEUR sur la période 2007-2013. Noisy-le-Grand a toute sa place autour de ce campus, notamment en développant son offre de logements étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55798

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 novembre 2009

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7340

Réponse publiée le : 10 novembre 2009, page 10662